

## COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 A 11H45 A SAINT PARDOUX

**Nombre de membres** : en exercice : 17  
Présents : 15  
Votants : 15

Présents : Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT-AGOULIN) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Excusés : Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX)

### 1. CONVENTIONS DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES ET DE CONSEIL AVEC LES COMMUNES DE MANZAT ET DE SAINT GEORGES DE MONS

Le Président rappelle que le Bureau Syndical réuni le 16 juin 2021 avait approuvé par délibération un projet de convention de prestation d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et de conseil avec la Commune de Manzat. Or depuis le 16 juin, la Mairie de Manzat ayant demandé au Syndicat d'apporter des compléments au contenu de la convention, le Syndicat a actualisé la convention afin de répondre aux attentes de la Commune.

Par ailleurs, un projet de convention de prestation d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et de conseil a également été élaboré à la demande de la Commune de Saint Georges de Mons.

Les deux projets de conventions avec la Commune de Manzat d'une part, et avec la Commune de Saint Georges de Mons d'autre part, ont été transmis aux membres du Bureau.

*Ces deux projets ayant reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge*, le Président propose au Bureau Syndical de les approuver.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **APPROUVE** le projet actualisé de convention de prestation d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et de conseil avec la Commune de Manzat (joint à la présente délibération),
- **APPROUVE** le projet de convention de prestation d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales et de conseil avec la Commune de Saint Georges de Mons (joint à la présente délibération),
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions.

## 2. MAISON A USAGE D'HABITATION DE PESCHADOIRES

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est propriétaire d'une maison d'habitation localisée à proximité des installations de Peschadoires (Commune de Saint Ours les Roches). Cette maison était précédemment louée à la SEMERAP, qui la mettait à disposition d'un salarié.

Un agent du Syndicat a fait part de son souhait de louer cette maison. Or la location à un agent présenterait un intérêt pour le Syndicat : gain de temps, notamment le matin, pour aller contrôler le bon fonctionnement des installations de Peschadoires, et possibilité d'intervenir plus rapidement en cas d'urgence.

*Le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge est favorable à cette proposition, et propose de fixer le loyer à un montant de 450 € TTC par mois, charges comprises, en échange du service effectué par l'agent à la station de Peschadoires.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **DECIDE de fixer le montant du loyer à 450 € TTC par mois charges comprises, dans le cas où la maison de Peschadoires est louée à un agent du Syndicat,**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour la signature du contrat de bail de location de cette maison d'habitation située au lieu-dit PESCHADOIRES, Commune de SAINT OURS LES ROCHES, avec un agent du Syndicat.**